

**Association VELO pour le développement  
du cyclisme urbain** 9, rue Bourdon 31200 Toulouse  
(tel: 05 61 11 87 09)  
BAYLET

Toulouse, le 1er Juillet 1997

à Mr Jean-Michel

Président du  
Conseil Général du Tarn et Garonne  
100, Bd Hubert Gouze  
82000 Montauban

Objet: demande de création  
d'une piste cyclable le long  
du canal des Deux-Mers

Monsieur le Président,

Lors de l'élaboration du Livre-Blanc du canal des Deux-Mers, puis des Assises du canal des Deux-Mers qui ont eu lieu à Revel en Juin 1996, notre association a demandé la réalisation progressive d'une piste cyclable continue, sûre et confortable (en revêtement bitumeux) le long du canal des Deux Mers, qui constituerait un axe structurant essentiel pour le vélo urbain et le vélo de loisirs des habitants des communes voisines, ainsi que pour le vélo de loisirs des cyclotouristes français et étrangers.

Nous vous transmettons une copie du dossier que nous avons remis en Mars 96 à la commission du canal des deux-Mers, dossier qui détaille nos propositions et présente les conséquences économiques importantes d'un tel aménagement pour les régions traversées.

Le Département de la Haute-Garonne apparait en ce domaine comme un précurseur, puisqu'il a déjà construit un beau tronçon de 40 km entre Toulouse et Avignonet, c'est à dire les deux tiers du trajet de la piste cyclable demandée en Haute-Garonne. En outre, il vient de décider de réaliser rapidement le tronçon de piste cyclable le long du canal latéral à la Garonne, entre Toulouse et Saint-Rustice, limite du département de la Haute-Garonne (voir lettre ci-jointe).

Par ailleurs la ville de Toulouse, qui a déjà aménagé 4,5 km de piste cyclable le long du canal entre Ramonville et le port St Sauveur, a décidé en Octobre 1995 de prolonger cette piste le long du canal dans toute la traversée de la ville, jusqu'aux Ponts Jumeaux. Les travaux du premier tronçon entre le Port St Sauveur et la rue de la Colombette ont commencé ces jours-ci.

D'ici trois ans, vers l'an 2000, la totalité de la piste cyclable bordant le canal des Deux-Mers aura donc été construite en Haute-Garonne, entre Port Lauragais (limite du département de l'Aude) et Saint Rustice (limite du département du Tarn et Garonne) (72 km).

C'est pourquoi nous nous adressons à vous, pour vous demander de réaliser également une piste cyclable le long du canal latéral à la Garonne, dans le département du Tarn et Garonne.

Les tronçons de piste cyclable qui nous paraissent prioritaires sont ceux qui permettent d'établir une continuité avec celle qui va exister en Haute-Garonne, c'est à dire:

- de Pompignan à Montech le long du canal latéral (20,5 km)
- de Montech à Montauban le long du canal de Montech (11 km)

Cela permettrait de relier Toulouse et Montauban, seulement distants de 50 km, par une piste en site propre qui serait très utilisée par les habitants des deux départements, et particulièrement par ceux des deux agglomérations de Toulouse et de Montauban.

Espérant que vous donnerez une suite positive à notre demande, et restant à votre disposition pour une rencontre avec vous-même ou avec vos services, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs

Julien SAVARY Président de l'Association Vélo

PJ: - copie de notre dossier:

**"Propositions d'aménagement d'une piste cyclable continue le long des canaux, de Langon à Agde (433 km dont 59 km déjà réalisés) Objectifs et solutions techniques. Mars 1996"**

- copie de la lettre de Mr P. Izard, président du Conseil Général de la Haute-Garonne (du 18/12/96)

Copies: à Mrs les Maires des communes riveraines du canal latéral et du canal de Montech